

Compte rendu du Conseil municipal du 06/10/2017 convoqué le 28/09/2017

Présents : M. Malhappe, C. Huet, E. Mascret, D. Chauvin P. Maisonneuve, P. Quentin, S. Lamouille, D. Ferrandin, P. Avril, P. Boquet

Absents excusés : Monsieur L. Janvier a donné procuration à M. Malhappe, C. Bourrat a donné procuration à P. Avril, O. Barbey a donné procuration à D. Chauvin

Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 30 juin 2017 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

- 2) **Intervention du Major Christophe Grenet sur la participation citoyenne**

La participation citoyenne est un dispositif qui encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier qui se passe sur la commune.

Pour adhérer à ce dispositif, plusieurs conditions :

- Accord du conseil municipal
- Réunion publique
- Inscription des personnes volontaires et bénévoles souhaitant le bien être de leur commune
- Recrutement effectué par la Gendarmerie (les personnes ayant eu recours à la justice ne peuvent pas être recrutées)
- Signature du protocole entre la Commune, le Sous-Préfet, le Commandant de groupement de la Gendarmerie d'Anet et le Procureur de la République.

Actuellement, 17 communes sur 20 font parties de ce dispositif sur le Canton d'Anet.

L'ensemble du Conseil municipal remercie le Major Grenet pour son intervention.

- 3) **Participation citoyenne : Décision du Conseil Municipal**

Les conseillers municipaux votent à mainlevée et décident à la majorité

-d'adopter le protocole de la participation citoyenne sur la commune de Gilles

10 voix Pour 02 Abstentions 01 voix Contre

- 4) **Signature de la Convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel CrPlus du SDIS d'Eure-et-Loir**

Le SDIS d'Eure-et-Loir dispose d'un logiciel de gestion des points d'eau incendie acquis auprès de la société Escort Informatique. La licence de ce logiciel permet à l'ensemble des acteurs participant à la défense extérieure contre l'incendie de visualiser et de modifier les informations sur leur territoire de compétence respectif.

La présente convention vise à encadrer les conditions de mise à disposition du logiciel auprès des différents acteurs. Le S.D.I.S. d'Eure-et-Loir, dont le rôle est d'assurer l'administration du logiciel et le stockage des données, gère les modalités d'accès au logiciel ainsi que le bon fonctionnement général du système.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention

- 5) **Fonds de péréquation 2018**

Le maire demande l'autorisation de solliciter le fonds de péréquation 2018 assis sur les dépenses d'investissement 2017.

Le conseil Municipal autorise le Maire à faire cette demande.

6) Point travaux Auberge Gilloise

Monsieur le maire explique que son objectif vise à équilibrer, dans la mesure du possible, les plus-values et les moins-values hors travaux supplémentaires (plancher, raccordements...) de façon à ce que l'enveloppe globale des travaux prévue soit respectée.

Le respect de ce point a d'ailleurs conduit à un arbitrage concernant la façade de l'auberge (enduit, volets).

Concernant la gérance de l'Auberge, monsieur le Maire a un rendez-vous avec le directeur de la CCI le 19/10/2017.

Toutes les subventions obtenues ont fait l'objet d'un premier déblocage.

7) Projets et investissements 2017-2018

- Aménagement du carrefour « entrée sud du village » la signalisation horizontale va être renforcée.
- Accord pour le devis de l'entreprise Charles travaux pour la réfection des trottoirs Grande Rue. Le montant des travaux est de 4 800€ H.T.
- L'entreprise Herbage 28 a établi un devis pour refaire les trottoirs en béton lavé, du devant de l'Église jusqu'au commencement des trottoirs en enrobé rouge. Le montant des travaux est de 3 859 € H.T

- Entretien des fossés de la commune :

Pour information, tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier (art.640 et 641 du code civil). Lorsque le fossé est situé en limite de parcelle, l'entretien doit être assuré à part égale entre les deux propriétaires riverains en fonction du nombre de mètre linéaire de mitoyenneté (art.666 et 667 du code civil). Il est conseillé que les propriétaires effectuent l'entretien à la même période.

Monsieur le Maire propose de faire effectuer le curage de tous les fossés par une même entreprise. Chaque propriétaire riverain d'un fossé recevra, après accord, une facture correspondant au nombre de mètre linéaire qui leur appartient.

8) Proposition de plan de village par Judicaëlle Dietrich

La Commission Chemins, Voirie et Cours d'eau va se réunir très prochainement.

Questions diverses :

Toutes les D.I.A (Déclaration d'Intention d'Aliéner) depuis le 01/01/2017 sont portées à la connaissance du conseil municipal ;

Evelyne Mascret prend la parole :

Dégroupage free installé depuis peu sur la commune.

La fibre sera installée 2^{ème} semestre 2018

Les opérateurs Free et Orange mobile souhaitent installer une antenne sur la commune ; l'emplacement est à définir.

Tour de table

Pascal Avril propose de mettre un passage pour piéton Rue des Casse-Croûtes pour sécuriser les enfants.

Dominique Ferrandin souhaite qu'une main-courante soit installée dans la sente de la Justice.
Le haut de la rue des Chaugettes est très abîmée, il faudrait prévoir de la refaire.
Il faut prévoir de louer un mini pelle pour remettre au propre les chemins.

Stéphane Lamouille relate la réunion du S.M.I..C.A

Philippe Quentin souhaite être informé de tous les actes d'urbanisme demandés par les administrés à chaque réunion de conseil. Monsieur le Maire lui assure que dorénavant, ce sera fait.

Pascaline Maisonneuve rappelle qu'il est interdit de brûler ses déchets verts.

Evelyne Mascret s'interroge sur le stationnement de l'Auberge ; il faudrait créer des places de parking.

Céline Huet La route de la chaussée d'Ivry est très abîmée.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les Conseillers de leur participation attentive et lève la séance à 23H05.